



Le 4 octobre 2016

Sécheresse :

Situation hydrologique des nappes et des rivières actuellement la plus critique de cette année 2016

Après un début d'année extrêmement pluvieux, le département a connu un été sec et chaud, entrecoupé de quelques rares épisodes pluvieux. Les précipitations cumulées des mois de juillet et août sont très inférieures aux valeurs normales. Le mois de septembre qui vient de s'achever a été également déficitaire en précipitations sur la majeure partie du département, à l'exception du Haut-Doubs qui présente un peu d'excédent, suite à de récents orages.

Les températures plus chaudes et le bon ensoleillement de ces trois derniers mois ont aussi contribué à faire chuter rapidement l'indice d'humidité des sols qui n'avait pourtant jamais été aussi élevé fin juin.

Les faibles pluies de samedi dernier -entre 5 et 10 mm en général- n'ont pas amélioré les niveaux des nappes et des rivières et le retour d'un temps sec est par ailleurs attendu pour toute la semaine. Même si les températures se rafraîchissent, la dégradation de la situation hydrologique, qui avait connu un répit après le week-end plus arrosé du 17 et 18 septembre, devrait donc se poursuivre.

Le département passe donc en alerte cette semaine et un arrêté est pris par le Préfet pour mettre en place des restrictions d'usage. A cette période de l'année, le risque de difficultés d'approvisionnement en eau potable est moindre et l'accent est mis sur la préservation des milieux aquatiques fragilisés.

Il est donc rappelé à chacun, citoyens et collectivités, la nécessité de maintenir une grande attention et d'éviter tout gaspillage d'eau, notamment :

- en limitant les prélèvements d'eau pour préserver les écoulements des rivières et l'écosystème qu'elles abritent,
- en évitant les usages non indispensables : fontaines d'agrément, arrosages de stades, de pistes ou de voiries, nettoyages de façades ou de toitures, nettoyage de voiture en dehors des stations recyclant l'eau, travaux pouvant être différés...
- en limitant les rejets dans les cours d'eau, qui ont un fort impact compte tenu des faibles débits, et en évitant les vidanges de plans d'eau

Dans la mesure où cela ne présente pas de risque au titre de la santé / sécurité publiques :

- Piscines publiques : en reportant les éventuelles vidanges et remplissage
- Eau potable : en reportant le lavage des réservoirs.

et plus généralement en adoptant un comportement responsable et économe en eau.

Service départemental de la Communication Interministérielle

 : pref-communication@doubs.gouv.fr